



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 04 JUILLET 2025**

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANCHARD Pierre
Absents : BLANC-PAGET Paule
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du 28 avril : voté à l'unanimité.

Délibérations

Objet : redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable et redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance consommation d'eau potable dont :
 - Le tarif est fixé par l'agence de l'eau 0.33 € HT/m³
 - Le redevable est l'abonné au service public de d'eau potable
 - L'assiette : le volume facturé au cours de la période de consommation

Après en avoir délibéré et procédé au vote le Conseil Municipal ;

Décide

- De fixer à 0.02 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025,

Décide:

- De fixer à 0.084 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025

Objet : réfection toiture bâtiment communal 1 rue de la Paix

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis des Etablissements Thomas FENEYROL, Menuiserie-charpente-couverture-zinguerie, domicilié 2 rue du Jeu, 63630 SAINT BONNET LE CHASTEL concernant la réfection de la toiture du bâtiment dit de l'ancienne perception et du logement attenant, situé 1 rue de la Paix au bourg :

Montant H.T.	17 806.40 €
TVA 10 %	1 780.64 €
TOTAL TTC	19 587.04 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le montant du devis de 19 587.04 € TTC

Objet changement porte de l'école primaire

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis des Etablissements MCC Fermetures, Menuiserie ALU/PVC, situés ZA Nolhac, 43350 SAINT PAULIEN concernant le remplacement de la porte deux vantaux de l'école primaire :

Dimensions : 1850 mm x 2080 mm

Montant H.T.	5 998.73 €
TVA 20 %	1 199.75 €
TOTAL TTC	7 198.48 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le montant du devis de 7 198.48 € TTC

Communications diverses

Jeux enfants dans le Parc : à la réception des anomalies ont été constatées – 2 possibilités :

Remplacement de la glissière = 2 000.00 €

Achat d'un « Kit restauration » = 200.00 € (choix validé)

Chaufferie : discussion en cours avant négociation

Quelles suites à donner, comment négocier un rachat partiel, à voir :

facturation, sous-stations, l'informatique, les automates, raccordement des chaudières du Collège

EAU : des élus se sont rendus en visite au Syndicat des Eaux du Brivadois afin de se renseigner sur leur fonctionnement en vue d'une adhésion, si possible.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 00

Le Maire, Chantal DESGEORGES

Le secrétaire, THABOUILLOT Jacques